7 mai

Une délégation de Bosnie-Herzégovine au Tribunal Le Ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine (BiH), Sven Alkalai, et l'Ambassadeur de Bosnie aux Pays-Bas, Fuad Sabeta, rendent visite au Président Fausto Pocar et au Procureur Carla Del Ponte.

Lors de la rencontre, le Président Pocar réitère sa position selon laquelle toute décision prise par le Conseil de sécurité sur la fermeture du TPIY devra laisser des mécanismes juridiques résiduels en place pour s'assurer que tous les fugitifs restants seront jugés à La Haye. Le Président Pocar souligne également l'excellente coopération entre le TPIY et la Cour d'Etat de Bosnie- Herzégovine, et déclare que la communauté internationale doit continuer de soutenir cette juridiction et son travail.

<u>9 mai</u>

Srebrenica: Blagojević et Jokić condamnés par la Chambre d'appel Annulant la condamnation de Vidoje Blagojević pour complicité de génocide, la Chambre d'appel confirme les autres condamnations contre lui et son co-accusé Dragan Jokić pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis à Srebrenica en juillet 1995. La peine de Vidoje Blagojević est réduite de 18 à 15 années d'emprisonnement, alors que la peine de neuf ans de Dragan Jokić est confirmée.

Le texte intégral du résumé de la décision peut être lu sur le site du TPIY: http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1158e-summary.htm

<u>10 mai</u>

Audience d'appel les 5 et 6 juin dans l'affaire Limaj et al. La Chambre d'appel fixe date des audiences dans le procès du camp de Lapušnik, un camp dirigé par l'Armée de libération du Kosovo (ALK) où des civils Serbes ont été illégalement emprisonnés pendant des périodes prolongées, dans des conditions inhumaines, et soumis à des assauts, des mauvais traitements et des actes de torture. Le procès de ces trois accusés a eu lieu entre le 15 novembre 2004 et le 1er septembre 2005.

Dans son jugement du 30 novembre 2005, la Chambre de 1ère instance avait acquitté Fatmir Limaj et Isak Musliu, respectivement Commandant de la région de Lapušnik et Commandant du camp. Haradin Bala, un garde au camp de Lapušnik, avait été déclaré coupable de torture, de traitement cruel et de meurtre, et condamné à 13 ans d'emprisonnement. Des appels furent déposés par les défenseurs de H. Bala et par le Procureur.

<u>11 mai</u>

Carla Del Ponte dénonce la présidence serbe du Conseil de l'Europe Alors que la Serbie prend la tête du Comité des ministres, la porte-parole du Procureur, Olga Kavran, annonce que Carla Del Ponte a envoyé, le 19 avril, une lettre à la Présidence du Conseil de l'Europe, et a demandé que cette lettre soit distribuée à tous les Etats membres. Dans sa lettre, le Procureur affirme que, lorsqu'elle songe aux victimes du génocide commis par Mladić et Karadžić, elle trouve embarrassant qu'un Etat qui héberge ces fugitifs et qui est couramment en violation du Statut du TPIY, de plusieurs Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de la Convention sur le génocide, puisse présider le Conseil de l'Europe, une institution-pionnière dans la promotion et la défense des droits de l'Homme en Europe.

<u>11 mai</u>

La Chambre d'appel établit le droit d'un accusé à se représenter lui-même... Se prononçant sur une motion de Momčilo Krajišnik, la Chambre d'appel rend un important arrêt dans lequel elle conclut que M. Krajišnik a le droit de se représenter lui-même lors de son appel. La Chambre d'appel précise toutefois que, comme en première instance, ce droit n'est pas inconditionnel. Si l'autoreprésentation de M. Krajišnik empêche de façon significative et continue la bonne et expéditive conduite de son appel, un conseil pourrait alors lui être imposé.

La Chambre d'appel fait aussi droit à une requête du Conseil antérieurement désigné d'office pour défendre M. Krajišnik : considérant que M. Krajišnik est le premier

accusé se défendant lui-même en appel, elle estime prudent de nommer un *amicus* curiae pour veiller aux intérêts de M. Krajišnik.

...et confirme la réduction du temps alloué au Procureur dans l'affaire Prlić La Chambre d'appel émet une décision écartant deux appels interjetés par le Procureur contre des décisions réduisant de 107 heures son temps de présentation de ses arguments dans cette affaire (de 400 heures à 293).

<u>11 mai</u>

Un ONG établit un programme de stage entre La Have et Belgrade La *Youth Initiative for Human Rights* (YIHR) annonce que huit étudiants en droit de Serbie ont reçu une bourse pour un stage au TPIY et à la Chambre des crimes de guerre à Belgrade. Dans un communiqué de presse, YIHR souligne que « ce programme est le premier à combiner une expérience pratique dans un Tribunal pénal international et dans une cour nationale, et permettra aux étudiants d'étudier six mois à La Haye, et ensuite deux mois à Belgrade ». L'initiative du YIHR est supportée par le gouvernement suisse.

14 mai

Des experts du TPIY au Cambodge A la demande du siège de l'ONU, le chef de l'administration du TPIY, Kevin St. Louis, et Robin Vincent, ancien Greffier adjoint du TPIY et ancien Greffier de la Cour pour la Sierra Leone, se rendent au Cambodge pour évaluer les opérations de la Mission d'Assistance de l'ONU aux procès des Khmers Rouges (UNAKRT).

<u>14 mai</u>

Des juges et des procureurs de l'ARYM en visite d'étude au TPIY Un groupe de juges et de procureurs de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine arrivent au TPIY dans le cadre d'un programme de six mois visant à assister les appareils judiciaires nationaux dans le traitement des problèmes de droit humanitaire international.

Cette visite est particulièrement importante car le Bureau du Procureur escompte que les autorités judiciaires macédoniennes prennent en charge quatre procès liés au conflit de 2001. Ce programme est financé par la mission de l'OSCE à Skopje, l'OPDAT du Département d'Etat des Etats-Unis, le Ministère de la justice de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et l'Académie de formation juridique à Skopje.

14 mai

Les représentants de la justice internationale réunis à Turin À l'invitation du Président du Tribunal militaire de Turin (Italie), le Président Pocar, le Procureur Del Ponte et le Greffier Holthuis participent à une conférence de trois jours sur « La justice pénale internationale. » D'autres représentants du TPIY, ainsi que des représentants d'autres cours internationales, sont présents à cet « exercice d'inventaire, basé sur la pratique et la jurisprudence des juridictions internationales ».

Les Greffiers, les Procureurs et les Présidents du TPIY, du TPIR, de la CPI et de la Cour Spéciale pour la Sierra Leone saisissent l'occasion de ce rassemblement pour tenir des réunions séparées afin de discuter de questions de coopération et d'intérêt commun.

16 May

Le Bureau du Procureur à l'origine d'une « opération » Mladić Au point de presse de ce jour, la porte-parole du Bureau du procureur, Olga Kavran, confirme "que la recherche effectuée hier (mardi 15 mai, dans le centre de Belgrade) a été conduite sur la base d'informations transmises aux autorités de Belgrade », et que le Bureau du Procureur « tente de re-démarrer la coopération et les relations avec les autorités travaillant sur le plan d'action [pour arrêter Ratko Mladić]. » Olga Kavran explique que le Bureau de Procureur, après avoir reçu des informations sur la possible cachette de R. Mladić, a immédiatement passé ces informations aux autorités locales qui ont décidé d'agir. »

Elle conclut comme suit : "il s'est avéré que cette recherche particulière n'a pas abouti au résultat escompté mais le Bureau du Procureur ne renoncera pas (...). »

18 mai

Milutinović et al.: rejet des requêtes aux fins d'acquittement

La Chambre de 1ère instance rejette les Motions pour acquittement déposées sur la base de l'article 98bis par les accusés.

Selon cet article, la Chambre de 1ère instance, à la fin de la présentation des moyens de preuve à charge, « doit prononcer l'acquittement de tout chef d'accusation pour lequel il n'y a pas d'éléments de preuve susceptible de justifier une condamnation. »

LE PROCHAIN NUMÉRO DU « TPIY EN BREF » SERA EXCEPTIONNELLEMENT PUBLIÉ LE LUNDI 11 JUIN

Miroslav Deronjić meurt pendant l'exécution de sa peine en Suède

Le Tribunal a été informé, le samedi 19 mai, du décès de l'une des 52 personnes qu'il a condamnées, Miroslav Deronjić.

Ce dernier avait été transféré en Suède le 24 novembre 2005 pour purger le restant de la peine de 10 ans de prison qui lui avait été infligée pour des persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, constituent un crime contre l'humanité.

Responsable politique du parti nationaliste de Radovan Karadžić, le Parti Démocratique Serbe (SDS), à Bratunac (Est de la Bosnie-Herzégovine), Miroslav Deronjić avait plaidé coupable le 30 septembre 2003, admettant avoir ordonné, au soir du 8 mai 1992, aux forces de la Défense Territoriale de Bratunac, y compris les forces de police, d'attaquer et de partiellement brûler Glogova, un village proche et non défendu. 65 civils musulmans bosniaques avaient trouvé la mort dans la destruction d'une partie substantielle de Glogova, de nombreuses propriétés privées et la mosquée étant détruites.

Miroslav Deronjić avait été condamné en première instance, le 30 mars 2004, à 10 ans de prison, peine que la Chambre d'appel avait confirmé le 20 juillet 2005.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 107 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 107 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 52 condamnées (huit sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 14 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 54 accusés: 10 sont en appel, quatre attendent le jugement d'une Chambre de 1ère instance, 25 sont en procès, neuf sont en phase préliminaire de procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić: ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 19 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV. Greffier: Hans Holthuis. Chef PTV: Christian Chartier Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

<u>Questions et commentaires :</u>
Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, <u>chartier.icty@un.org</u>
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, <u>gustin.icty@un.org</u>

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.